

Installations en aval du port actuel

4.03 En règle générale, les grumes seront acheminées par fer jusqu'aux faisceaux de voies aménagés sur les terrains gagnés sur l'estuaire (20 ha, puis transférées par remorqueurs du bassin à bois jusqu'aux postes d'amarrage situés dans le chenal d'accès ou elles seront chargées sur les navires grumiers.

4.04 Le quai destiné aux conteneurs et aux marchandises diverses, d'une longueur de 240 m sera fondé à 9,5 m et comprendra une vaste aire de stockage en plein air et un hangar de transit. Le marché de travaux prévoira la possibilité de porter la longueur du quai à 400 m, la décision d'exercer cette option sera prise qu'après accord avec la Banque sur la justification économique et financière de ce prolongement. Ce quai sera exploité comme un service d'intérêt public et sera équipé de grues mobiles et de matériel de manutention fournis par les compagnies de navigation. Les plans ont été conçus de façon à pouvoir installer par la suite des grues à conteneurs montées sur rails et porter la profondeur du quai à 11,5 m. Afin que les équipements spécialisés de ce quai puissent être utilisés par tous les armateurs, l'ONPC s'est engagé à définir en consultation et en accord avec la Banque les principes qui régiront la préparation des contrats de location afférents aux installations de ce quai.

Installations en amont du port actuel

4.05 Le projet prévoit la mise en place des installations nécessaires au développement de la pêche, à savoir: des postes à quais d'une longueur totale de 530 m fondés à 5 m pour la plupart, des entrepôts frigorifiques, une usine à glace, une halle à marée et des installations connexes. Afin d'éviter que ces nouvelles installations ne constituent une charge excessive pour les services de gestion de l'ONPC, l'on a accepté de confier l'exploitation de ces installations à des sociétés de pêche expérimentées et de préparer les contrats de location qui seront passés avec ces sociétés après avoir consulté la Banque sur les grandes lignes de la politique à suivre. L'unité de réparation navale, qui comprendra des ateliers et un dock flottant de 500 tonnes, remplacera des bâtiments appelés à être démolis afin de rendre possible l'extension de la zone portuaire.

Dragage du chenal d'accès

4.06 Le chenal d'accès sera dragué à la cote 7,5 m sur la plus grande partie de sa longueur (22 km) et la barre extérieure à 9,5 m. Sa largeur (deux voies) ne sera pas modifiée. L'ACDI fournira à cette fin une drague et son équipage de base et formera le personnel de l'ONPC chargé de l'exploitation de la drague. Une fois approfondi, le chenal devrait s'ensabler plus rapidement que ce n'est le cas actuellement, il est donc prévu de surveiller l'évolution des fonds au cours des travaux d'approfondissement, en vue d'établir, dans l'année qui suivra l'achèvement des travaux, un plan de dragage d'entretien. Il conviendra également, dans le cadre de cette surveillance, de déterminer si la drague actuelle de l'ONPC (le "Garoua") est adaptée aux futures opérations de dragage d'entretien. L'ONPC s'est engagé à exécuter le plan de dragage d'entretien après qu'il aura été approuvé par la Banque.

Dessertes routière et ferroviaire, et autres améliorations portuaires

4.07 Le projet prévoit l'amélioration des dessertes routière et ferroviaire du port, et la construction de nouveaux faisceaux de triage dans 1^e périmètre du port. Des consultants entreprendront une étude de justification dans le cadre du troisième projet ferroviaire afin de déterminer l'importance à donner à la gare de triage de la nouvelle gare de Douala à l'extérieur du domaine portuaire et de coordonner cette gare de triage aux installations ferroviaires du port. L'ONPC a fourni l'assurance qu'il appliquera les recommandations formulées par les consultants, compte tenu des changements qui pourraient leur être apportés d'un commun accord entre la Regifercam et la Banque.

Afin de pouvoir procéder aux aménagements envisagés, certains bâtiments situés à proximité de l'extrémité avant des postes à marchandises diverses du port actuel seront démolis, et les terrains ainsi libérés seront annexés au domaine portuaire afin de faciliter la circulation à l'intérieur du port. La Regifercam et la municipalité de Douala ont collaboré avec l'ONPC et les consultants à la préparation du plan d'agrandissement du domaine portuaire et d'extension de la zone douanière. Le gouvernement a donné l'assurance que toutes les mesures nécessaires, juridiques et autres, seront prises pour que l'ONPC devienne le propriétaire légal des terrains compris dans le nouveau périmètre du port, de sorte que ces terrains soient disponibles au plus tard en juillet 1978, conformément à un calendrier compatible avec le calendrier des travaux du projet.

Le projet prévoit également la remise en état des surfaces bitumées qui se sont dégradées sous l'effet d'un trafic intense, lie notamment au transport des grumes.

Travaux connexes

4.08 Un certain nombre de travaux connexes devront être entrepris afin de permettre l'exécution du projet portuaire. L'ONPC et le gouvernement ont accepté de mettre à exécution un plan, jugé satisfaisant par la Banque, prévoyant les modalités d'exécution et de financement des travaux énumérés ci-dessous et décrits de façon plus détaillée dans l'Annexe 4:

- transfert de la base navale;
- abaissement de l'oléoduc;
- modification des services publics municipaux;
- aménagement d'un port piroguier;
- amélioration des routes conduisant au poste à quai et à la zone industrielle de Bonabéri et traversant le pont sur le Wouri;
- futures installations commerciales à l'intérieur du port;
- fourniture de matériel de manutention; et
- construction d'une gare de triage à l'extérieur du port.

c. Estimations de coûts

4.09 Le coût total du projet, calculé d'après les prix de base de 1976 (y compris les provisions pour hausse des prix et dépassement des quantités mais à l'exclusion des charges fiscales) est estimé à quelque 27 milliards de francs CFA (120 millions de dollars), dont environ 71 millions de dollars payables en devises. L'Etat a décrété qu'aucune charge fiscale ou douanière ne sera prélevée sur l'exécution et la supervision du projet.